

# Stage de seconde : la cote d'alerte

**Lycée.** L'échéance du 17 juin approche et plus de la moitié des élèves de seconde n'ont pas trouvé de lieu d'accueil.

L'objectif de Gabriel Attal de partir à la « **reconquête du mois de juin** » pour les lycéens de seconde est bien mal engagé. À trois semaines de leur stage obligatoire, 50 à 70 % des élèves sont encore en recherche d'entreprises ou d'associations pour les accueillir, selon les estimations des syndicats nationaux des enseignants du second degré (SNES-FSU) et des personnels de direction (SNPDEN-UNSA).

Le corps enseignant avait prévenu du risque « **d'embouteillages** ». Et pour cause. Presque 600 000 lycéens des filières générale et technologique doivent effectuer un stage de dix jours à des dates similaires, du 17 au 28 juin. Les entreprises, déjà sollicitées pour les filières professionnelles, les CAP et les BTS, ne peuvent pas absorber le volume de stagiaires à l'échelle nationale.

La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) regrette une « **mesure élaborée à la hâte** » et dont « **les contours ont été définis tardivement** ». Les modalités d'application ont été spécifiées au *Journal officiel* fin mars, soit six mois après l'annonce de l'ancien ministre devenu, entre-temps, Premier ministre. Au même moment, les lycéens étaient invités à candidater sur la plateforme gouvernementale « 1 jeune, 1 solution », lan-



*50 à 70 % des élèves sont en recherche d'associations ou d'entreprises pour les accueillir. Photo d'illustration*

| PHOTO : ARCHIVES FOTOLIA

cée en 2020 pour mettre en relation les jeunes avec le monde de l'entreprise. Mais trop peu d'offres ont été proposées.

Le ministère précise que si l'élève ne trouve pas de lieu d'accueil, celui-ci pourra tout de même se rendre dans son établissement scolaire. Pour les proviseurs, c'est presque mission impossible. Les équipes pédagogiques sont déjà mobilisées par l'organisation des examens du baccalauréat pour les premières et terminales.

**Janice BOHUON.**